



Informations Carte Sortir Club Sportif Bettonnais - Saison 2019/2020

La Carte Sortir : qu'est-ce que c'est ?

Toutes les informations sur la Carte Sortir se trouvent sur le site internet suivant :
<http://www.sortir-rennesmetropole.fr/>

La Carte Sortir : qu'est-ce qui change cette année ?

- A partir du 1er juillet 2019, votre Carte Sortir sera chargée sur votre Carte KorriGo Services,
- Les étudiants boursiers (du niveau 2 à 7) et résidant dans une commune de Rennes Métropole pourront dorénavant obtenir une Carte Sortir (validité par année universitaire).

Pour se procurer une carte KorriGo Services si vous n'en avez pas, rendez-vous sur le site internet www.star.fr ou dans une agence Star, ou à l'espace KorriGo de la gare de Rennes. Les anciennes Cartes Sortir, valables un an, pourront fonctionner jusqu'à leur date d'expiration (une carte Sortir faite en mai 2019 fonctionnera jusqu'à mai 2020). Les bénéficiaires de la Carte Sortir doivent passer tous les ans au CCAS pour sa mise à jour

Je dispose de la Carte Sortir et je souhaite m'inscrire à un sport proposé par le Club Sportif Bettonnais : comment faire ?

Vous pouvez dès l'ouverture des inscriptions par la section sportive de votre choix réaliser les démarches d'inscription ou de réinscription. Si le dépôt d'un chèque est nécessaire, demandez à ce qu'il ne soit pas encaissé en attendant la prise en compte de votre Carte Sortir.

A compter de septembre 2019, présentez-vous au bureau du Club Sportif Bettonnais (Le Prieuré, 2 Place de l'Eglise à Betton) : des créneaux d'ouverture seront proposés sur le site internet du CSB : <http://csbetton.fr/> (si vous ne disposez pas d'accès internet, vous pouvez joindre le CSB par téléphone au 02 22 93 39 47)

Il faut venir avec :

- La carte KorriGo Services (ou l'ancienne Carte Sortir si toujours valide),
- Les informations concernant l'activité à laquelle vous souhaitez vous inscrire : le bulletin d'inscription, ou au minimum le nom et le tarif exact de l'activité choisie.

Le CSB aura alors accès directement au montant de l'aide Sortir qui vous est attribuée pour cette inscription. 2 choix s'offriront alors à vous :

- **Valider votre demande** : le CSB vous imprimera une attestation stipulant le montant pris en charge par le dispositif Sortir. Muni de cette attestation, vous pourrez finaliser votre inscription auprès de la section sportive CSB de votre choix, en réglant le reste à charge,
- **Ou prendre le temps de la réflexion** : il vous faudra alors revenir plus tard pour valider votre demande d'aide Sortir.